

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ÉTRANGÈRES OU RÉGIONALES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

A. du 28-6-2002. JO du 6-7-2002

NOR : MENE0201502A

RLR : 514-6

MEN - DESCO A4

Vu code de l'éducation, not. art. L. 311-2 ; D. n° 90-179 du 23-2-1990 ; D. n° 90-788 du 6-9-1990 mod. par D. n° 91-383 du 22-4-1991, not. art.10 ; A. du 25-1-2002, not. art. 8 ; A. du 25-1-2002 not. art.3 ; avis du CNP du 5-3-2002 ; avis du CSE du 7-3-2002

Article 1 - Les dispositions précisées en annexe du présent arrêté complètent, en allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais et russe, le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères ou régionales pour le cycle des apprentissages fondamentaux et le cycle des approfondissements de l'école primaire,

fixé par l'arrêté du 25 janvier 2002.

Article 2 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 2002

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

Annexe

Les arrêtés du 25 janvier 2002 fixant les horaires des écoles maternelles et élémentaires et les nouveaux programmes de l'école primaire introduisent l'enseignement d'une langue vivante étrangère ou régionale. Les tableaux ci-après précisent, langue par langue, les énoncés, les faits de langue, le lexique et les contenus culturels qui permettent de construire les connaissances et compétences fixés par ces programmes, au cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2) et au cycle des approfondissements (cycle 3).

● Au cycle 2

- La partie 1 du programme ("Éducation de l'oreille aux réalités phonologiques et accentuelles") s'appuie plus particulièrement sur les précisions apportées dans le tableau **Phonologie, syntaxe et morphosyntaxe**,

- La partie 2 ("Développement de l'aptitude à l'écoute") sur les tableaux **Fonctions langagières** et **Lexique**,

- La partie 3 ("Acquisition d'énoncés utiles à l'expression en classe dans une langue particulière") sur le tableau **Fonctions langagières**

- la partie 4 ("Initiation aux réalités et à la culture du ou des pays ou régions où la langue est en usage") sur le tableau **Contenus culturels**.

● Au cycle 3

- La partie 1 du programme ("Un apprentissage centré sur des activités de communication") s'appuie plus particulièrement sur les précisions apportées dans le tableau **Fonctions langagières**,

- La partie 2 ("Un entraînement régulier et méthodique") sur les tableaux **Fonctions langagières**, **Phonologie, syntaxe et morphosyntaxe**, et **Lexique**,

- La partie 3 ("Renforcement de la maîtrise du langage") sur le tableau **Phonologie, syntaxe et morphosyntaxe**,

- La partie 4 ("Découverte de faits culturels") sur le tableau **Contenus culturels**.

Pour en simplifier la lecture, ces tableaux présentent les matériaux linguistiques et culturels selon leur nature. **Ces regroupements ne correspondent cependant en aucune façon à un ordre et une logique d'enseignement par le maître et d'acquisition par les élèves.** L'introduction des contenus et leur réactivation doivent s'établir selon **une progression** sur chacun des cycles, construite par les équipes pédagogiques et articulant nécessairement, pour la langue concernée, des éléments de chacun des quatre tableaux ci-après et de leurs différentes rubriques. Ainsi, par exemple, l'introduction de faits de langue portant sur la prononciation ou des structures doit bien s'effectuer à l'occasion de l'utilisation d'énoncés correspondant à des fonctions langagières. De même, les différents énoncés dans la langue doivent être acquis lors d'activités de communication qui mobilisent simultanément des fonctions langagières regroupées sous les rubriques "parler de soi", "parler aux autres" et "parler des autres et de son environnement". Par ailleurs, l'acquisition par les élèves des connaissances et des

compétences du programme nécessite que les contenus introduits pendant le cycle 2 soient systématiquement consolidés et réactivés au cours du cycle 3, en tenant compte notamment du rythme différent de leur appropriation pour la compréhension et pour l'expression. La répartition de ces matériaux linguistiques entre les deux cycles correspond à une nécessaire hiérarchisation dans leur ordre d'introduction pour les activités conduites avec les élèves.

1 - Fonctions langagières

Les listes contenues dans ces tableaux permettent d'imaginer des situations dans lesquelles peut se développer l'apprentissage. On ne perdra pas de vue que ces fragments de langue ne prennent leurs sens que dans de véritables énoncés, qu'il s'agisse de dialogues, de monologues ou de récits.

2 - Phonologie, syntaxe et morphosyntaxe

Les points contenus dans ces listes doivent être acquis par les élèves à la fin du cycle 3 et sont abordés selon leur urgence pour les activités de communication. S'ils donnent lieu à d'éventuelles explications, celle-ci resteront strictement limitées aux besoins induits par les tâches de compréhension et d'expression exigées des élèves.

Ces contenus sont donc exclusivement introduits à l'occasion de l'utilisation d'énoncés prévus par le tableau **Fonctions langagières**. La mise en relation de ces deux tableaux, parfois suggérée, est indispensable.

3 - Lexique

Le lexique privilégie le monde de l'enfance, vécu ou imaginaire. L'acquisition de ce lexique s'effectue dans le cadre d'énoncés liés à des situations adaptées à l'âge et à l'intérêt des enfants, en réponse à des besoins de compréhension et de communication. Il définit les limites de l'étendue des connaissances exigibles des élèves à la fin de chaque cycle. Sa présentation thématique ne doit pas être comprise comme contraignante.

Les éléments en gras sont davantage destinés au cycle 3 mais peuvent être abordés, dans certaines situations, dès le cycle 2.

4 - Contenus culturels

Les éléments culturels énumérés dans ces tableaux constituent un ensemble permettant une sensibilisation à la civilisation du ou des pays où la langue apprise est en usage. Ils sont présentés dans le cadre d'activités qui prennent appui sur des documents authentiques ou des situations vécues par les élèves, notamment lors de contacts pris avec des écoles dans ces pays ou avec des locuteurs natifs de cette langue.

Les thèmes sont choisis selon l'âge des enfants, leurs centres d'intérêt, le moment de l'année et le contenu abordé dans les autres champs disciplinaires.

Les éléments en gras relèvent davantage du cycle 3 mais peuvent être abordés, dans certaines situations, dès le cycle 2.